

# CAP<sup>+</sup> Export

Complément d'Assurance-crédit Public  
Avenant au contrat d'assurance-crédit

en résumé ...



<b>A qui s'adresse le CAP<sup>+</sup> Export ?</b>	A tous les assurés d'Euler Hermes SFAC situés en France métropolitaine ou dans les DOM dont le chiffre d'affaires global est inférieur à 1,5Mds €.										
<b>Sur qui porte la garantie CAP<sup>+</sup> Export ?</b>	Sur les acheteurs étrangers situés dans la liste des pays telle que définie par le dispositif, ayant au minimum deux ans d'existence et dont la qualité de crédit correspond aux critères explicités ci-dessous.										
<b>Quelle couverture apporte le CAP<sup>+</sup> Export ?</b>	La garantie CAP <sup>+</sup> Export couvre le risque de non-paiement d'une créance comportant une part française d'au moins 40% selon les critères définis par l'Etat, par un acheteur éligible.										
<b>Comment souscrire au CAP<sup>+</sup> Export ?</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Les assurés ayant déjà signé l'avenant CAP/CAP<sup>+</sup> bénéficient automatiquement du CAP<sup>+</sup> Export.</li><li>Pour les assurés non titulaires du CAP/CAP<sup>+</sup>, il suffit de remplir le formulaire unique de souscription CAP Export / CAP<sup>+</sup> Export et la demande d'autorisation de prélèvement automatique puis de retourner ces deux documents signés à Euler Hermes SFAC.</li></ul>										
<b>Comment demander un CAP<sup>+</sup> Export ?</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Chaque demande de garantie CAP<sup>+</sup> Export doit être formulée individuellement pour chacun de vos acheteurs via nos services en ligne EOLIS.</li><li>Les garanties peuvent être consultées à tout moment sur notre site de services en ligne via le login de votre contrat initial.</li></ul>										
<b>Comment fonctionne le CAP<sup>+</sup> Export ?</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Cette garantie CAP<sup>+</sup> Export peut être demandée en cas de non couverture par l'assureur-crédit.</li><li>Les acheteurs éligibles au CAP<sup>+</sup> Export sont répartis en deux catégories déterminées en accord avec l'Etat, selon l'analyse de l'évolution de la situation de l'acheteur effectuée par le Groupe Euler Hermes.</li><li>A chaque catégorie correspond une limite d'encours unitaire garanti :<ul style="list-style-type: none"><li>Pour les acheteurs de 1<sup>ère</sup> catégorie, le plafond est de 3 fois les capitaux propres, ou à défaut 3 fois le capital social, dans la limite de 400 000 €.</li><li>Pour les acheteurs de 2<sup>ème</sup> catégorie, le plafond est de 3 fois les capitaux propres, ou à défaut 3 fois le capital social, dans la limite de 200 000 €.</li></ul></li><li>A défaut le plafond est fixé à 60 000 €, en particulier pour les entreprises individuelles.</li><li>Chaque garantie accordée est valable 3 mois sauf résiliation par Euler Hermes SFAC.</li></ul>										
<b>Quelles sont les modalités d'indemnisation ?</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Pour les garanties accordées dans le cadre du CAP<sup>+</sup> Export, la quotité d'indemnisation est de 80% pour les contrats HT.</li><li>En cas de sinistre, vous n'envoyez qu'une seule Demande d'Intervention Contentieuse (DIC) pour l'ensemble de vos garanties (Primaire, CAP, CAP<sup>+</sup>, CAP Export, CAP<sup>+</sup> Export). Le délai d'envoi de la DIC reste le même que celui prévu à votre contrat initial.</li></ul>										
<b>Quel est le montant de votre prime d'assurance ?</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>La prime est calculée sur la base d'un taux trimestriel variable selon la zone du pays couvert, appliqué à l'encours garanti. Elle est facturée trimestriellement.</li></ul> <table border="1"><thead><tr><th>Zone géographique</th><th>1</th><th>2</th><th>3</th><th>4</th></tr></thead><tbody><tr><td>Taux de base trimestriel CAP<sup>+</sup> Export</td><td>0,75%</td><td>1,125%</td><td>1,50%</td><td>1,875%</td></tr></tbody></table> <ul style="list-style-type: none"><li>Le tarif ci-dessus est adapté en fonction de vos délais de paiement maximum :<ul style="list-style-type: none"><li>Taux identique si la durée de crédit n'excède pas 90 jours</li><li>Taux à multiplier par 2 si la durée de crédit est comprise entre 91 et 180 jours</li><li>Taux à multiplier par 4 si la durée de crédit est comprise entre 181 et 360 jours</li></ul></li></ul>	Zone géographique	1	2	3	4	Taux de base trimestriel CAP <sup>+</sup> Export	0,75%	1,125%	1,50%	1,875%
Zone géographique	1	2	3	4							
Taux de base trimestriel CAP <sup>+</sup> Export	0,75%	1,125%	1,50%	1,875%							
<b>Quel est le mode de paiement ?</b>	Prélèvement automatique exclusivement.										
<b>Quelle est la durée de votre avenant ?</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Durée initiale : jusqu'au 31 décembre 2010</li><li>Renouvelable ensuite par tacite reconduction tant que l'accord entre l'Etat, la Caisse Centrale de Réassurance (CCR), mandataire de l'Etat et Euler Hermes SFAC est en vigueur.</li></ul>										

Pour plus de précisions, merci de vous référer au modèle d'avenant disponible sous EOLIS.

# CAP<sup>+</sup> Export

Complément d'Assurance-crédit Public



Un client dont la garantie a été résiliée ou refusée par Euler Hermes SFAC peut demander un CAP<sup>+</sup> Export pour obtenir une nouvelle garantie.

## Exemple 1

Votre acheteur allemand (Zone 1) appartient à la 1<sup>ère</sup> catégorie et le montant de ses fonds propres est de 120 K€. Vous le facturez à 60 jours.

Garantie CAP<sup>+</sup> Export maximum  
360 K€

Le plafond étant de 3 fois les fonds propres dans la limite de 400 000 €, vous pouvez obtenir : **au maximum** un CAP<sup>+</sup> Export de 360 K€. Le montant de votre facture trimestrielle CAP<sup>+</sup> Export s'élèvera à 2 700 €.

## Exemple 2

Votre acheteur espagnol (Zone 2) appartient à la 2<sup>ème</sup> catégorie et le montant de ses fonds propres est de 80 K€. Vous le facturez à 120 jours.

Garantie CAP<sup>+</sup> Export maximum  
200 K€

Le plafond étant de 3 fois les fonds propres dans la limite de 200 000 €, vous pouvez obtenir : **au maximum** un CAP<sup>+</sup> Export de 200 K€. Le montant de votre facture trimestrielle CAP<sup>+</sup> Export s'élèvera à 4 500 €.

Nos équipes se tiennent à votre disposition  
pour répondre à toutes vos questions :

N° Azur 0 810 00 98 98 (prix appel local)  
du lundi au vendredi de 8h15 à 18h00

[www.eulerhermes.fr](http://www.eulerhermes.fr)

Euler Hermes SFAC  
1, rue Euler – 75715 Paris Cedex 08  
Tel. : +33 1 40 70 50 54  
Fax : +33 1 53 23 09 42  
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance  
au capital de 90 309 696 EUR  
RCS Paris 348 920 596  
Entreprise régie par le Code des Assurances

Membre d'Allianz 

